

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20240522-DCM2024-27-DE
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 22 mai 2024
15/05/2024

Date d'affichage :
15/05/2024

Nombre de conseillers :

Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mai, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

CABART Ludovic (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à MARDOC François), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), MABIRE Isabelle (pouvoir donné à LE BARON Stéphane).

Secrétaire de séance : ROBINE Anne-Laure

Délibération n°2024-27 : Demande de fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public

ESTIMATION FINANCIERE						DETR	Fonds de Concours	Total des aides	Reste à la collectivité
Rénovation de l'éclairage public									
Total définitif des travaux	Montant définitif des travaux (HT)	Financement SDEM50		Participation de votre collectivité		30%	40% du reste à charge		
1er année	62 000.00 €	36 580.00 €	59%	25 420.00 €	41%	7 626.00 €	7 117.60 €	14 743.60 €	10 676.40 €
2ème année	37 100.00 €	11 130.00 €	30%	25 970.00 €	70%	plus de fond	10 388.00 €	10 388.00 €	15 582.00 €
TOTAL	99 100.00 €	47 710.00 €		51 390.00 €		7 626.00 €	17 505.60 €	25 131.60 €	26 258.40 €

Comme évoqué ci-dessus, des travaux de rénovation de l'éclairage public sont programmés pour les deux prochaines années pour un montant total de 99 100 € HT.

Le coût à la charge de la commune pour cette année est de 25 970 € HT.

La commune va solliciter les fonds de concours à hauteur de 40% du reste à charge. Pour 2024, il n'est plus possible de solliciter la DETR pour financer ces travaux.

L'assemblée, à l'unanimité :

- SOLLICITE les fonds de concours de la communauté d'agglomération Le Cotentin pour un montant de 7 626 € (soit 40% du reste à charge pour la collectivité).

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 22 mai 2024.



Le Maire,
Daniel DENIS